



Assemblée générale

Distr. générale
26 décembre 2012

Original : français

Soixante-septième session

Point 75 a) de l'ordre du jour

Les océans et le droit de la mer

Lettre datée du 20 décembre 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

En vertu de la résolution 65/37 B de l'Assemblée générale en date du 4 avril 2011, un atelier s'est tenu en Belgique du 27 au 29 juin 2012, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, en soutien à la première phase du premier cycle d'évaluation du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le compte rendu de cet atelier (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 75 a) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Belgique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jan Grauls



**Annexe à la lettre datée du 20 décembre 2012 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais]

**Rapport final de l'atelier tenu sous les auspices
de l'Organisation des Nations Unies à l'appui
du Mécanisme de notification et d'évaluation
systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu
marin, y compris les aspects socioéconomiques**

Bruxelles, 27-29 juin 2012

I. Contexte

1. Conformément aux recommandations formulées lors de la deuxième réunion du Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, et entérinées par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/231, un atelier pour l'Atlantique Nord, la mer Baltique, la mer Méditerranée et la mer Noire, organisé sous les auspices de l'ONU à l'appui dudit mécanisme, s'est tenu au Palais d'Egmont, à Bruxelles, du 27 au 29 juin 2012.

2. L'atelier s'est déroulé en coopération étroite entre le pays hôte, l'Union européenne, le secrétariat du Mécanisme et la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Secrétariat. Il a bénéficié de la coopération et du concours de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et s'est déroulé selon le programme prévu (voir annexe 1)¹. Une liste de participants figure à l'annexe 2 et une bibliographie à l'annexe 8.

II. Déroulement de l'atelier

**Points 1 à 5 de l'ordre du jour : ouverture de l'atelier, organisation
de l'atelier et adoption de l'ordre du jour**

3. L'atelier a été ouvert par M. Marijn Rabaut, expert Mer du Nord auprès du Vice-Premier Ministre et Ministre de l'économie, des consommateurs et de la Mer du Nord de Belgique. L'orateur a évoqué l'importance du Mécanisme ainsi que de la protection et de l'utilisation durable des ressources côtières et marines, et souhaité aux participants des travaux fructueux.

4. Le pays hôte a nommé à la coprésidence de l'atelier M^{me} Lorna Inniss, Coordinatrice commune du Groupe d'experts du Mécanisme, et M^{me} Sophie Mirgaux, représentante du Service public fédéral belge chargé de la santé publique, de la sécurité de la chaîne alimentaire et de l'environnement. Une équipe de rapporteurs a également été nommée, constituée de M^{me} Trine Christiansen (Agence

¹ Les exposés faits lors de l'atelier et les annexes mentionnées dans le présent rapport sont disponibles à l'adresse : <http://regular.process.iode.org> (en anglais uniquement).

européenne pour l'environnement), M. Wouter Rommens (consultant auprès du centre de collaboration entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et GRID-Arendal) et M^{me} Saskia Van Gaever (Groupe d'experts).

5. Les Coprésidentes ont expliqué les objectifs des ateliers régionaux. Suivant la recommandation faite en février 2011 par le Groupe de travail spécial plénier de l'Assemblée générale sur le Mécanisme, les ateliers régionaux sont conçus comme des mécanismes fondamentaux qui permettront d'accomplir la première évaluation mondiale intégrée de l'état du milieu marin et permettront aux États de renforcer leurs capacités d'évaluation. Les ateliers visent également à faciliter le dialogue entre le Groupe d'experts du Mécanisme et les représentants et experts des États et des organisations intergouvernementales concernées. Le premier atelier a eu lieu à Santiago en septembre 2011, le deuxième à Sanya (Chine) en février 2012.

6. Comme prévu par les directives des ateliers, il a été demandé aux participants de remettre à l'avance leurs exposés sur les informations figurant à l'annexe 1. M. Frédéric Brochier (consultant auprès de la COI de l'UNESCO) a présenté une analyse des évaluations de l'état du milieu marin conduites en Europe, qui a été considérée comme un document de référence de la plus grande importance (annexe 3).

7. L'atelier a consisté en une série d'exposés faits par les experts invités, suivis de débats en réunion plénière, ainsi que de travaux en petits groupes rapportés ensuite à l'assemblée plénière.

8. L'atelier a adopté son ordre du jour, énoncé à l'annexe 1.

Point 6.1 de l'ordre du jour : fondements du Mécanisme

9. Les fondements du Mécanisme ont été présentés aux participants.

Le Mécanisme et le Groupe de travail spécial plénier de l'Assemblée générale (M^{me} Annebeth Rosenboom, juriste hors classe de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer)

10. Le fonctionnement, l'histoire, le mandat, les dispositifs institutionnels et l'évolution à venir du Mécanisme ont été exposés. En 2002, les États réunis dans le cadre du Sommet mondial pour le développement durable ont recommandé la création d'un mécanisme. Sa phase préparatoire s'est déroulée de 2002 à 2005, suivie d'une phase de mise en route, de 2005 à 2009. Les années 2009 et 2010 ont vu l'élaboration du cadre de travail, du premier cycle et des modalités du Mécanisme. Menée de 2010 à 2012 sous la surveillance et la direction du Groupe de travail spécial plénier, la première phase du premier cycle a consisté à définir la stratégie applicable à la première évaluation mondiale intégrée du milieu marin qui serait conduite pendant la deuxième phase du premier cycle, de 2013 à 2014.

11. Outre le Groupe de travail spécial plénier, les dispositifs institutionnels sont les suivants :

a) Bureau du Mécanisme : trois États Membres issus de chacun des groupes régionaux de l'Assemblée générale, le quorum étant fixé à un État Membre issu de chaque groupe régional et un coprésident;

b) Groupe d'experts du Mécanisme : jusqu'à cinq experts nommés par chaque groupe régional. Le Groupe d'experts a nommé deux de ses membres coordonnateurs conjoints;

c) Réserve d'experts : une réserve beaucoup plus vaste sera constituée; elle comportera plus de 1 000 experts répondant aux critères fixés présentés par les États Membres par le biais des groupes régionaux.

12. Il importe de comprendre les pressions et difficultés rencontrées dans ces travaux, ainsi que la nécessité de renforcer les capacités et de procéder à des transferts de technologie. Les États ont dû composer avec des limitations budgétaires pour soutenir le Mécanisme; et des modifications avaient déjà été apportées aux modalités d'exécution compte tenu des ressources disponibles.

Points 6.2 à 6.6 de l'ordre du jour : cadre de travail du premier cycle du Mécanisme

13. Plusieurs exposés ont été faits sur divers aspects du Mécanisme, y compris le renforcement des capacités d'évaluation du milieu marin.

Faire progresser la première évaluation mondiale des océans (M. Alan Simcock, Groupe d'experts)

14. M. Simcock a souligné les objectifs, la portée et les résultats escomptés de l'atelier. Les principaux points ci-après sont ressortis de la discussion qui a suivi :

a) La première évaluation mondiale des océans permettra d'obtenir un tableau général des activités humaines, et des pressions et problèmes qui pèsent sur l'environnement, dont les agences spécialisées pourront se servir pour définir et atteindre leurs objectifs;

b) Les questions d'échelle et d'intégration seront importantes dans cette entreprise. Le Mécanisme devrait s'inspirer d'évaluations intégrées faites dans une perspective de gestion. Il sera nécessaire de décrire les différents composants de l'écosystème et de les rapporter à l'échelle mondiale;

c) Il apparaît clairement que le renforcement des capacités nécessaires aux évaluations constitue un aspect essentiel du processus dans les pays en développement;

d) De façon générale, il a été reproché au plan de la première évaluation de ne pas tenir suffisamment compte de l'écosystème;

e) De quelle manière la première évaluation mondiale sera-t-elle présentée et utilisée par les décideurs de haut niveau, par les directeurs de banques, par le secteur privé, etc.?

Notification et évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin (évaluation mondiale des océans) : plan du premier rapport d'évaluation intégrée (M. Peter Harris, Groupe d'experts)

15. M. Harris a présenté le plan du premier rapport. Cette version avait fait l'objet d'un débat approfondi et finalement obtenu, en avril 2012, l'approbation du Groupe de travail spécial plénier. L'approche sous-jacente devait s'articuler autour du cadre MPEIR (Moteurs-Pressions-État-Impact-Réponses). Le plan est divisé en sept

parties : a) résumé à l'intention des décideurs; b) contexte de l'évaluation; c) services rendus par les écosystèmes océaniques; d) question transversale – sécurité et sûreté alimentaires; e) autres activités humaines; f) biodiversité et habitats; et g) évaluations d'ensemble.

16. Il a été clairement expliqué que le premier rapport ne fournirait pas d'évaluation des évaluations existantes. Cependant, l'objectif étant de produire une évaluation pleinement intégrée, le Groupe de travail spécial plénier a reconnu que les réglementations avaient laissé d'importantes empreintes sur l'environnement, l'économie ou la société. La première évaluation mondiale des océans analysera donc les conséquences d'interventions de nature politique sur l'environnement, l'économie ou la société, sans porter d'avis sur les politiques elles-mêmes.

**Méthode de travail et orientations à l'intention des auteurs
(M. Chul Park, Groupe d'experts)**

17. Dans le cadre de l'exposé, des renseignements ont été donnés sur : l'équipe d'évaluation; les types d'apports des membres du Groupe d'experts et de la réserve d'experts; la sélection des rédacteurs; l'ordonnement des contributions des rédacteurs, des consultants, des pairs examinateurs et du Groupe d'experts; et les orientations fournies aux contributeurs.

18. Les orientations à l'intention des contributeurs seront finalisées dès que possible et aideront toutes les parties prenantes à progresser dans la même direction et à assurer la transparence du processus. Elles porteront sur les types de renseignements à utiliser dans l'évaluation; la préférence à réserver aux informations publiques et contrôlées par des pairs; les précautions à prendre en maniant des informations qui n'auraient pas été contrôlées par des pairs; la façon d'aborder les opinions divergentes, les incertitudes et les risques; et la nécessité de bien citer les sources utilisées et de signaler tout conflit d'intérêts. Les orientations porteront également sur la question de l'intégration et seront accompagnées d'une feuille de style. Tous les auteurs travailleront en leur qualité individuelle d'expert indépendant et non comme représentant d'un gouvernement ou de toute autre autorité ou organisation.

19. Les suggestions ci-après ont été faites au cours de la discussion qui a suivi :

- a) Expliquer en détail l'utilisation du cadre MPEIR (Moteurs-Pressions-État-Impact-Réponses) dans la première évaluation;
- b) Ajouter une analyse du rôle d'une évaluation intégrée au chapitre 2;
- c) Ajouter des exemples concrets des conséquences de pressions cumulées au chapitre 46;
- d) Renforcer la cohérence entre les chapitres, en utilisant par exemple les chapitres sur les services rendus par les écosystèmes;
- e) Examiner le tourisme en tant que secteur exploitant les services rendus par les écosystèmes;
- f) Utiliser autant de données quantifiées que possible afin d'éveiller la plus grande confiance possible.

20. Des préoccupations d'ordre général ont été soulevées, à savoir :

a) L'Europe de l'Est a un besoin urgent d'experts. Il devrait être possible de les contacter en passant par le réseau de l'EUCG;

b) Le Groupe de travail spécial plénier a décidé de confier le contrôle et les orientations du Mécanisme aux États. Les ministères des affaires étrangères peuvent désigner des experts nationaux, des experts d'organisations internationales et des experts d'autres États afin qu'ils participent à la réserve d'experts. Les nominations doivent être envoyées aux missions permanentes de New York. On trouvera le formulaire de la notice personnelle à l'adresse : http://www.un.org/Depts/los/global_reporting/Personal_History_Form.doc). La liste des experts nommés peut être consultée à l'adresse http://www.un.org/Depts/los/global_reporting/Pool%20of%20experts%20Chart.pdf;

c) Les membres du Groupe d'experts chargés de diriger la rédaction de chapitres prendront contact de façon informelle avec les agences ou organisations spécialisées afin qu'elles leur fournissent les données ou avis nécessaires;

d) Il a été demandé si les résultats seraient présentés par région ou de façon globale pour l'évaluation mondiale. Le rapport d'évaluation utilisera ces deux approches selon les thèmes abordés dans les différents chapitres. Ainsi, la question des polluants d'origine terrestre doit être examinée dans une perspective régionale. D'autres sujets, comme les baleines ou les tortues de mer, seront uniquement traités à l'échelle mondiale;

e) La première évaluation s'appuiera exclusivement sur des évaluations existantes et disponibles. Le Groupe d'experts ne dispose ni du mandat ni des ressources lui permettant de remonter lui-même aux études originales. La première évaluation fera office de référence à l'aune de laquelle seront mesurés les résultats des évaluations suivantes. Le rapport indiquera les améliorations possibles des évaluations de l'état du milieu marin dans les différentes régions. Il sera important de fournir aux principales organisations intergouvernementales des orientations plus précises pour leur permettre d'améliorer leur gestion des écosystèmes marins.

Point 8 de l'ordre du jour : vue d'ensemble des évaluations régionales existantes et présentation des programmes régionaux

Informations et évaluations émanant des États-Unis d'Amérique (MM. Jake Rice et Andrew Rosenberg, Groupe d'experts)

21. M. Rosenberg a présenté les évaluations du milieu marin dans l'Atlantique Nord-Ouest, au large des États-Unis. Il a d'abord expliqué que, si le rapport effectué par son pays sur l'état des côtes étudiait principalement la qualité de l'eau sur l'ensemble du littoral, il y était également question de la qualité des sédiments, de l'indice benthique et du taux de contaminants dans les tissus des poissons. Ce rapport contient des données chiffrées. L'Administration océanique et atmosphérique nationale des États-Unis fournit beaucoup d'informations sur la pêche, notamment sur la situation et l'évolution des stocks et sur les engins de pêche. Les relevés des navires de recherche (stations de surveillance du Northeast Fisheries Science Center) fournissent des informations sur les stocks de poissons et des données hydrographiques qui sont réunies dans des rapports annuels. Les évaluations régionales (voir l'évaluation de la région Nord-Est) portent sur l'environnement et les écosystèmes; il existe également des études sur les espèces

protégées. Différentes études socioéconomiques ont par ailleurs été menées, notamment sur l'importance économique de certains types de pêche, l'évaluation du capital social de ce secteur, la satisfaction au travail, ou encore sur l'impact environnemental. Un programme national sur l'économie des océans (qui comprend une base de données) a en outre été échafaudé.

22. M. Rice a présenté les évaluations concernant l'Atlantique Nord-Ouest, au large du Canada. Ce pays procède à un certain nombre d'études. Il évalue notamment la qualité de l'eau (surtout dans les principaux ports), le respect de la réglementation (uniquement pour certains secteurs d'activité), les conditions océanographiques physiques, le milieu biotique, les satellites d'observation, les poissons et des invertébrés, et il établit des rapports sur la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. La plupart des régions disposent de rapports annuels sur l'état des océans. Des informations socioéconomiques sont regroupées dans les statistiques relatives à l'économie maritime et dans les bases de données relatives à la pêche et au transport maritime. L'intégration des résultats est partiellement assurée dans les aperçus et évaluations écosystémiques, les rapports sur l'état et les tendances des écosystèmes et les rapports sur l'état des océans. Les programmes fédéraux sont exécutés par Pêches et Océans Canada et par Environnement Canada et les méthodes sont normalisées.

Vue d'ensemble des évaluations concernant le milieu marin existant en Europe (Atlantique Nord-Est, mer Baltique, mer Méditerranée et mer Noire) (M. Frédéric Brochier, consultant pour la COI de l'UNESCO)

23. M. Brochier a présenté le rapport exhaustif et détaillé qu'il avait réalisé pour la COI de l'UNESCO sur les évaluations du milieu marin en Europe (annexe 3). Dans ce document, il fait l'inventaire des évaluations récentes (il étudie en profondeur, notamment, la mer Méditerranée et la mer Noire) et propose de nouvelles évaluations mettant en évidence les lacunes.

24. Le rapport examine l'inventaire et propose des évaluations nouvelles ou récentes du milieu marin susceptibles de présenter un intérêt dans le cadre du Mécanisme, en ce qui concerne l'Europe. Cet inventaire s'appuie sur la base de données des évaluations du milieu marin réalisées à l'échelle mondiale et régionales (GRAMED), qu'il peut d'ailleurs contribuer à mettre à jour. GRAMED a montré son utilité pour les évaluations sur le milieu marin. La plupart des études sont régionales, et les évaluations nationales sont d'un accès plus difficile (notamment pour des raisons linguistiques). Le rapport donne également un aperçu de l'évolution des évaluations au cours des cinq dernières années et, pour la première fois, analyse les lacunes des évaluations relatives aux régions marines d'Europe (la plupart des informations concernent la Méditerranée et l'Atlantique, la mer Noire étant à la traîne). Les évaluations régionales sont fournies par la Commission OSPAR, la Commission de la mer Noire, le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Commission pour la protection du milieu marin de la mer Baltique (HELCOM), et le Plan Bleu du PNUE. Les conventions concernant les mers régionales procèdent régulièrement à des évaluations. La directive-cadre de l'Union européenne « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) se révélera très utile. Des évaluations mondiales et suprarégionales ont été réalisées, notamment les rapports du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM), du Conseil européen des sciences polaires et maritimes de la Fondation européenne pour la science, de l'Agence

européenne pour l'environnement (AEE) et du PNUE. Pourtant, étant donné les fortes disparités entre les régions en termes de qualité, de quantité et de disponibilité des informations, et de contexte socioéconomique et de conditions environnementales, il est particulièrement difficile d'établir des comparaisons.

25. Les informations fournies font cependant apparaître, pour les cinq dernières années, des convergences entre les différentes évaluations, et de grandes lacunes :

a) On ne peut considérer aucune des évaluations comme exhaustive, dans la mesure où elles représentent un point de vue particulier, à un moment donné, sur des questions complexes. C'est pourquoi il est fondamental de pouvoir effectuer et mettre à jour régulièrement des évaluations thématiques – sur des sujets précis. Les conventions concernant les mers régionales (OSPAR, Helsinki, Barcelone et Bucarest) ont débouché sur des plans d'action qui fixent des objectifs et des cibles par mer régionale et donnent lieu à des mécanismes d'évaluation périodique;

b) En Europe, où les capacités en la matière sont généralement importantes, de nombreuses évaluations de grande qualité ont été effectuées récemment. Des évaluations intégrées – de grande ampleur – existent pour les quatre mers régionales, ce qui montre les progrès réalisés dans la lutte contre les nombreux facteurs de stress qui se conjuguent à l'échelle mondiale et régionale;

c) La plupart des évaluations examinées sont assorties d'objectifs, mais, souvent, le cadre conceptuel sur lequel elles s'appuient n'est pas clairement défini;

d) En général, les évaluations identifient clairement les principaux vecteurs du développement humain et les pressions afférentes qui, associés aux phénomènes naturels, influent sur l'état et l'évolution du milieu marin. Toutefois, peu d'entre elles tiennent vraiment compte des multiples pressions dues à l'utilisation des ressources de la mer par l'être humain, et à ses effets connexes. Ce sont les évaluations thématiques (axées sur un seul type de pression) qui prévalent, et les études quantitatives d'impact environnemental tenant compte de plusieurs menaces d'origine humaine et de leurs conséquences sur les habitats marins sont rares à l'échelle régionale. Des évaluations régionales de l'impact des activités humaines permettraient de prendre en considération le fait que plusieurs menaces pèsent en même temps sur ces habitats;

e) La gestion écosystémique du milieu marin suscite un intérêt considérable depuis quelques années. Le degré d'intégration des questions socioéconomiques semble toutefois, malgré quelques progrès récents, encore faible;

f) L'évaluation des effets de l'activité humaine repose encore trop sur des informations qualitatives. La méconnaissance de la biodiversité et des habitats semble en particulier constituer un frein important;

g) La principale difficulté, pour les évaluations régionales, est le manque d'information dont on dispose sur les effets cumulatifs et synergiques. Par exemple, les variations climatiques et les perturbations des écosystèmes représentent deux menaces cruciales pour la biodiversité à l'échelle régionale. Pourtant, en raison de la complexité des processus biologiques sous-jacents, on connaît encore peu de choses sur leurs effets synergiques sur les populations d'êtres vivants;

h) Selon le rapport, une plus grande comparabilité régionale permettrait de remédier au manque de données comparables, d'intégrer les effets cumulatifs et de définir clairement l'évaluation, à l'échelle régionale.

26. Des représentants de l'HELCOM ont souhaité savoir comment ajouter des évaluations à GRAMED. Des représentants du projet PEGASO ont annoncé qu'une évaluation de la mer Méditerranée et de la mer Noire, principalement destinée au protocole du CIEM pour la Méditerranée, serait réalisée d'ici à mars 2013.

**Évaluations des environnements maritime et côtier en Méditerranée
(M. Michael Angelidis, PNUE/PAM)**

27. M. Angelidis a fait un exposé succinct sur l'historique et les objectifs du Plan d'action pour la Méditerranée et sur la Convention de Barcelone et les protocoles qui s'y rapportent. Tous deux comportent un important volet sur l'évaluation et s'appuient sur l'approche écosystémique. L'objectif initial était surtout la pollution, mais des études plus récentes ont porté sur les thèmes suivants : la diversité biologique et les zones marines protégées, le trafic et les accidents maritimes, le développement durable, la gestion intégrée des zones côtières et une production et une consommation plus propres.

28. La première évaluation de l'approche écosystémique, prévue pour 2012, est participative et soumise à un examen par les pairs. Elle déterminera des priorités, répertoriera les informations disponibles et repérera les lacunes en matière de recherche et de suivi, notamment sur la valeur économique. À la dix-septième conférence des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, en 2012, il a été convenu de procéder à une analyse socioéconomique, dont l'objectif est globalement d'amener les pays riverains de la Méditerranée à établir une communauté de vues sur les dimensions sociale et économique qui sont en jeu dans la mise en œuvre de l'approche écosystémique et à adopter largement cette approche. L'état et l'évolution du milieu marin, les nutriments, l'eutrophisation, la présence de substances dangereuses dans les sédiments et le biotope font l'objet d'une surveillance.

29. D'autres évaluations relatives à la mer Méditerranée ont été publiées récemment. Elles portent sur les thèmes suivants : la sécurité et la sûreté alimentaires, les activités humaines (dont le transport maritime et le tourisme) ayant un impact environnemental, le trafic et les accidents maritimes, le développement durable, la gestion intégrée des zones côtières et une production et une consommation plus propres. L'objectif est de créer des synergies entre l'approche écosystémique, la DCSMM et le Mécanisme.

Dimension socioéconomique (de la notification et de l'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin) [M. Paulo Augusto Nunes, Commission internationale pour l'exploration scientifique de la Méditerranée (CIESM)]

30. M. Nunes a fait un exposé sur la comptabilisation du capital naturel. La dimension socioéconomique de la biodiversité marine comporte trois volets essentiels, qui sont la reconnaissance de la valeur (un trait commun à toutes les sociétés et communautés humaines), sa démonstration (en termes économiques et monétaires, à l'usage des décideurs) et sa prise en compte (adoption de mécanismes de prise de décisions qui tiennent compte des valeurs des écosystèmes). Les océans et les mers régionales européennes, parce qu'ils fournissent un grand nombre de produits et de services, représentent une source de valeur socioéconomique, qu'ils fassent ou non l'objet d'une mise sur le marché. Pourtant, les instruments habituels de mesure de la performance économique des pays [par exemple, la croissance du

produit intérieur brut (PIB)] ne prennent pas en compte le capital naturel et ses apports.

31. Dans le système de comptabilité nationale que tous les pays utilisent, certaines informations sont absentes ou invisibles, comme l'épuisement et la dégradation du capital naturel marin, les ressources de pétrole, de gaz et de minéraux en mer, la superficie des prairies sous-marines, les stocks de poissons, le matériel génétique marin, la colonne d'eau, la dégradation de l'environnement, la pollution côtière, la baisse de productivité du tourisme côtier, les services rendus par les écosystèmes, le stockage du carbone ou carbone bleu, l'atténuation des inondations côtières, le patrimoine culturel et les paysages marins. Dans l'optique du développement durable et d'une croissance à long terme, il faudrait disposer de meilleurs indicateurs et, dans l'intérêt de la croissance et pour réduire la pauvreté, il conviendrait de mieux gérer le capital naturel (en particulier dans le contexte socioéconomique hétérogène de la mer Méditerranée). Il faut régler certaines questions : comment procéder aux arbitrages entre les différents usagers en concurrence – transporteurs, exploitants de gisements de pétrole et de gaz au large des côtes, pêcheurs et acteurs du tourisme côtier –, comment déterminer le montant des investissements consacrés à des éléments du capital naturel comme les aires marines protégées, comment faire fonctionner l'écotourisme pour les pauvres, comment équilibrer l'aménagement de l'espace marin entre le tourisme, la pêche et d'autres services rendus par les écosystèmes, tels que le stockage du carbone ou la qualité de l'eau, etc.

32. Le Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE) des Nations Unies, un cadre comptable complet élaboré au cours des 20 dernières années, met en relation l'utilisation du capital naturel par l'économie et son impact environnemental. Ce système a déterminé une méthode d'évaluation des ressources naturelles matérielles, qui n'est cependant pas encore au point pour le capital naturel « plus difficile à mesurer », c'est-à-dire pour les écosystèmes.

33. En partenariat avec la Banque mondiale, la CIESM s'efforce d'évaluer le capital naturel côtier des pays du Nord et du Sud, d'intégrer ces données dans l'analyse des politiques et dans la planification du développement de l'espace marin, d'accroître la crédibilité scientifique du SCEE en élaborant avec les experts une méthode de comptabilité de l'écosystème et de promouvoir l'adoption par l'ensemble de la planète de la comptabilité du capital naturel utilisée par les pays pilotes. L'expérience en matière d'écosystèmes océaniques fait cependant défaut.

34. Les participants ont reconnu l'intérêt manifeste de ce type d'approche pour dépasser le cadre traditionnel et ils ont examiné ses liens avec la Convention sur la diversité biologique, l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité, l'Office statistique des Communautés européennes et la DCSMM. Il a également été noté que cette méthode pouvait être appliquée aux petits États insulaires en développement.

Évaluations de la mer Baltique effectuées par l'HELCOM (M^{me} Maria Laamanen, HELCOM)

35. M^{me} Laamanen a donné un bref aperçu des Parties contractantes à la Convention d'Helsinki, dont l'HELCOM est l'organe directeur, et des tâches qui leur incombent. Selon l'HELCOM, la mer Baltique a une valeur à la fois naturelle et marchande. En 2007, le Plan d'action pour la mer Baltique de l'HELCOM a été adopté au niveau ministériel. Ce plan envisage la gestion des activités humaines

sous l'angle des écosystèmes, fixe des objectifs écologiques et comporte des mesures relatives à l'eutrophisation, aux substances dangereuses, aux activités maritimes, à la biodiversité, à la préservation de la nature et aux programmes nationaux de mise en œuvre. Il prévoit également la mise au point d'outils et de méthodes d'évaluation intégrés thématiques. De 2003 à 2007, l'HELCOM a réalisé l'évaluation globale initiale de la santé écosystémique de la mer Baltique, qui offre un panorama des différents évaluations et indicateurs concernant l'état de la mer Baltique, la santé de son écosystème, la pression anthropique (indice de pression sur la mer Baltique) et les aires protégées (10 % de la superficie est protégée, mais la cohérence écologique n'est pas encore atteinte), et fournit une analyse économique. Cet outil de référence permet d'évaluer l'efficacité des mesures du Plan d'action pour la mer Baltique de l'HELCOM et de déterminer le chemin qui reste à parcourir pour parvenir à une situation environnementale satisfaisante.

Bilan de santé 2010 (M. Stephen Malcolm, Ministère britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales/Centre pour les sciences de l'environnement, de la pêche et de l'aquaculture)

36. M. Malcolm a donné un aperçu des objectifs et des principes de la Commission OSPAR, de la zone maritime couverte et des parties contractantes. Il a expliqué en détail le bilan de santé de la Commission, lancé à l'occasion de la Réunion ministérielle, tenue en 2010 à Bergen (Norvège). Ce bilan analyse l'hydrodynamique, la chimie, les habitats et le milieu vivant de la région, l'impact de l'homme dans l'espace et le temps dans le contexte de cette variabilité naturelle et l'impact cumulé et relatif de toutes les pressions que l'homme exerce sur le milieu marin. Il évalue l'efficacité des mesures qui ont été prises, détermine les lacunes et les mesures à prendre en priorité et ouvre la voie à l'adoption croissante de l'approche écosystémique. Il vise également à satisfaire au mieux aux critères de l'évaluation initiale définis par la DCSMM. Après avoir exposé en détail les principales conclusions du bilan, M. Malcolm a expliqué les différentes étapes de sa création, à savoir la préparation, la conception, la compilation et la rédaction, la consultation des parties prenantes, l'examen scientifique par les pairs, la publication et le lancement, et ses résultats, notamment la formulation de recommandations en vue de la révision des politiques, la diminution des pressions, une gestion plus durable de la pêche et la protection des espèces.

Qu'est-ce que le CIEM et quel peut être son apport au Mécanisme? (M. Jörn Schmidt, CIEM)

37. M. Schmidt a donné un aperçu de ce qu'était le CIEM et de ce qu'il pouvait apporter au Mécanisme. Il a expliqué que le CIEM était un groupe international de scientifiques compétents, actifs et crédibles sensibilisés à la problématique des écosystèmes marins et de leur relation à l'être humain. Ils ont pour objectif de mettre à la disposition des décideurs les meilleures données scientifiques possible, afin qu'ils puissent faire des choix éclairés sur l'utilisation viable du milieu et des écosystèmes marins, notamment en ce qui concerne l'océanographie, les contaminants, le phytoplancton, le zooplancton, les poissons, les mammifères et les oiseaux marins, la modélisation intégrée des processus physiques et biologiques, la modélisation économique et écologique, l'analyse des systèmes maritimes, l'aménagement de l'espace marin, les méthodes d'évaluation des stocks, les connaissances et avis scientifiques en matière de biodiversité, les changements

climatiques et la DCSMM. Le CIEM a signé des mémorandums d'accord avec l'Union Européenne, la Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est (CPANE), l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord (OCSAN), la Commission OSPAR et l'HELCOM, et elle collabore entre autres avec l'Organisation pour les sciences marines dans le Pacifique Nord (PICES), la CIESM, la COI de l'UNESCO, le Comité scientifique pour les recherches océaniques, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et les Parties à la Convention sur la diversité biologique. Le CIEM suit les stocks de 200 espèces de poissons. Il a étudié les statistiques des captures sur plus d'un siècle, publié des rapports dressant un état des lieux dans plusieurs domaines et procédé à des évaluations intégrées des écosystèmes en mer Baltique, en mer du Nord, dans les eaux occidentales et dans l'Atlantique Nord-Ouest. Il dispose en outre d'un groupe de travail spécialement chargé de la gestion des données et de l'information et propose des programmes de formation.

38. Les participants ont convenu que le CIEM recueillait, archivait et mettait à disposition du public une grande quantité d'informations.

Point 9 de l'ordre du jour : présentation de la directive-cadre de l'Union européenne « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM)

Directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » : évaluation initiale et relations avec le Mécanisme (M. David Connor, Direction générale de l'environnement de la Communauté européenne)

39. M. Connor a présenté l'évaluation initiale de la Directive et la relation de cette dernière avec le Mécanisme. L'objectif de la Directive est globalement que l'ensemble du domaine marin de l'Union européenne soit en reste dans un bon état écologique d'ici à 2020 et que toutes les activités humaines qui ont une incidence sur le milieu marin soient conduites d'une manière écosystémique et intégrée.

40. Pour définir le bon état écologique, on fait appel à un certain nombre de descripteurs, notamment la diversité biologique, l'absence ou la présence d'espèces allogènes, les poissons et crustacés exploités à des fins commerciales, les réseaux trophiques, l'eutrophisation, l'intégrité des fonds marins, l'hydrographie, les contaminants et leur présence dans les poissons et les fruits de mer, les déchets, l'énergie et la pollution sonore sous-marine. L'évaluation initiale comportera une description des caractéristiques et de l'état des eaux, une analyse des pressions et des impacts, une analyse économique et sociale, une analyse des caractéristiques de l'écosystème, une analyse des utilisations et des activités et une étude sur le coût des dégradations. Les principales étapes énoncées dans la DCSMM sont : l'évaluation initiale de l'état écologique actuel des eaux marines de l'Union européenne, la définition du bon état écologique pour ces mêmes eaux, la mise en place d'objectifs environnementaux assortis d'indicateurs, un programme de surveillance en vue de l'évaluation permanente et de la mise à jour périodique des objectifs, un programme de mesures destiné à mettre ou à maintenir ces eaux dans un bon état écologique et l'examen des différentes étapes.

41. Selon M. Connor, il existe entre la Directive et le Mécanisme d'importants points communs : l'approche écosystémique est un élément central de la Directive et de la troisième partie du plan général du Mécanisme; les descripteurs 3, 4 et 8 de la Directive correspondent à la quatrième partie du plan général du Mécanisme (sécurité et sûreté alimentaires); l'évaluation de l'impact des activités menée dans le

cadre de la Directive concorde avec la cinquième partie du plan général du Mécanisme; les grands types d'habitat sont évalués de façon similaire dans la Directive (annexe 3, tableau 1) et dans le Mécanisme; les facteurs économiques et sociaux sont pris en compte d'un bout à l'autre de la Directive et du Mécanisme et les observations sur le coût de la dégradation de l'environnement pourraient servir pour le chapitre 47. Il existe cependant des lacunes et des différences d'approche en ce qui concerne la couverture géographique et la typologie (pressions et impacts recensés) par secteur d'activité dans le Mécanisme, et données classées par type de pression exercée sur différentes activités dans la Directive.

42. Les participants ont convenu que l'évaluation initiale de la DCSMM serait d'une très grande utilité pour le Mécanisme. La difficulté sera d'obtenir une synthèse de cette masse d'informations qui soit à la fois exhaustive, exacte et digeste.

Point 10 de l'ordre du jour : état des lieux des évaluations existantes dans la région

43. M. Alan Simcock, du Groupe d'experts, a passé en revue les informations et les évaluations concernant la région (Atlantique Nord, mer Baltique, mer Méditerranée et mer Noire) présentées le premier jour de l'atelier. Sa réflexion a reposé sur les constats suivants :

a) L'abondance des informations est manifeste. Un important travail d'évaluation des océans et des mers de la région ayant déjà été effectué, les dépenses supplémentaires du Mécanisme seront relativement modestes. M. Simcock a souligné l'importance du CIEM en ce qui concerne la pêche et il a convenu que GRAMED était un excellent point de départ;

b) S'agissant des évaluations effectuées par les États-Unis, la qualité des données économiques classiques est impressionnante. Il est essentiel de comprendre les métadonnées;

c) Il convient de souligner que le Canada doit faire face à tout un ensemble de problèmes et que les informations existantes doivent être étoffées;

d) Le rapport de la COI est très complet; il fournit énormément d'informations et sera précieux pour le Mécanisme;

e) D'importants progrès ont été réalisés sur les deux rives de la mer Méditerranée, en particulier sur la rive septentrionale. Dans cette région, le renforcement des capacités jouera un grand rôle;

f) L'exposé de la CIESM aborde un sujet complètement nouveau; la question est de savoir dans quelle mesure la comptabilité environnementale peut être intégrée au Mécanisme. Il est possible que le premier cycle du Mécanisme soit prématuré;

g) L'intervention d'HELCOM comporte toute une série de questions et d'évaluations intéressantes, qui méritent un examen sérieux;

h) Celle de la Commission OSPAR montre comment aborder un éventail plus large de questions et comment étayer cet examen par un travail minutieux;

i) L'étonnante richesse des données dont dispose le CIEM sur trois des cinq régions montre que le Mécanisme devra s'intéresser de près à la gestion des données. Le CIEM a également un rôle à jouer dans le renforcement des capacités;

j) La DCSMM de l'Union européenne et le Mécanisme font cause commune. Il est certain que leur convergence sera bénéfique.

44. M. Simcock distingue six mesures à prendre : a) mettre à jour la base de données GRAMED grâce aux informations du Mécanisme; b) vérifier que les évaluations sont conformes à ce qui était prévu dans le plan général; c) identifier les chapitres du plan général auxquels elles correspondent; d) décider comment procéder à l'intégration; e) faire en sorte que le Mécanisme se penche sur la gestion des données et sur leur accessibilité (transparence et conseils aux utilisateurs); f) continuer à accorder de l'importance au renforcement des capacités.

Points 11 et 18 de l'ordre du jour : groupes de travail

45. Les travaux des différents groupes se résument comme suit :

A. Groupe de travail n° 1 : État de l'environnement (physique, chimie et biologie) (*Coordonnateur : M. Peter Harris; Rapporteuse : M^{me} Saskia Van Gaever*)

A1. Plusieurs évaluations ne figurant pas dans la liste dressée par M. Frédéric Brochier sont énumérées et mises en valeur dans un tableau de l'annexe 4.

A2. Au début du bilan du groupe de travail, une synthèse de ses conclusions a été exposée :

a) Les rapports généraux présentés par les programmes régionaux lors de la première journée de l'atelier, à savoir les rapports nationaux concernant la DCSMM, la directive-cadre dans le domaine de l'eau et la directive « Habitat et oiseaux », le bilan de santé 2010 de la Commission OSPAR et les rapports coopératifs du CIEM, seront très précieux pour plusieurs chapitres de l'évaluation mondiale des océans;

b) Il est nécessaire d'ajouter à l'évaluation mondiale des océans une définition du concept de « services rendus par les écosystèmes »;

c) Il serait très utile de prévoir un glossaire étoffé expliquant les concepts et les termes techniques;

d) Il importera de vérifier la cohérence et la compatibilité entre le prochain rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et l'évaluation mondiale des océans, s'agissant, d'une part, des informations relatives aux océans et, d'autre part, des informations relatives au climat;

e) Certaines questions importantes qui ne figurent pas dans le plan général actuel devraient être prises en considération : i) description de l'état des espèces allogènes envahissantes (les espèces allogènes ne sont actuellement mentionnées qu'au chapitre 17B relatif au transport maritime, mais il existe d'autres canaux pour leur introduction); ii) état des lieux sur la question de la pollution et des substances dangereuses; iii) état des lieux sur la question des débris et des déchets;

f) Une liste supplémentaire des évaluations en mer Baltique figure à l'annexe 9.

B. Groupe de travail n° 2 : Pressions et impacts, notamment des activités humaines (*Coordonnateur : M. Jake Rice; Rapporteuse : M^{me} Trine Christiansen*)

B1. Les conclusions de ce groupe de travail sont présentées à l'annexe 5. Une liste supplémentaire des évaluations en mer Baltique figure à l'annexe 9.

C. Groupe de travail n° 3 : Aspects socioéconomiques

(Coordonnateur : M. Alan Simcock; Rapporteur : M. Wouter Rommens)

C1. Les conclusions de ce groupe de travail sont présentées à l'annexe 6. Des informations supplémentaires de l'Union européenne, fournies par l'AEE, figurent à l'annexe 7.

Point 19 de l'ordre du jour : recensement des données manquantes

46. Le recensement des données manquantes a fait l'objet d'un débat lors de la présentation des conclusions du groupe de travail.

Évaluation de la santé des océans : un indice de la santé des océans pour évaluer les systèmes socioécologiques marins mondiaux (exposé supplémentaire de M. Andrew Rosenberg, Groupe d'experts)

47. Il n'existe pas de consensus, à ce jour, quant aux facteurs ayant une incidence sur la santé des océans, et il n'y a pas de système de mesure commun. L'indice de la santé des océans fait écho aux objectifs énoncés pendant quatre décennies dans les traités et les rapports nationaux et intergouvernementaux de haut niveau relatifs aux océans. Fondé sur des indicateurs mesurant l'intensité des facteurs de stress qui font peser sur les océans la menace la plus urgente – à savoir, par exemple, les changements climatiques, l'acidification des eaux, la surpêche, la dégradation de l'habitat, les espèces envahissantes, la perte de biodiversité, la pollution et l'eutrophisation –, cet indice permettra d'évaluer l'état actuel et l'évolution de la santé des océans et de ses composantes. Il permettra également d'analyser l'évolution des mesures prises pour préserver les habitats marins. Enfin, il établira la relation entre l'évolution de la santé des océans et les bienfaits qu'ils apportent aux populations, leur contribution au bien-être de l'humanité.

Point 21 de l'ordre du jour : plan à court et à moyen terme pour le renforcement des capacités à l'échelle régionale et mondiale

Mers durables : renforcement des capacités d'évaluation du milieu marin dans une perspective mondiale (M. Wouter Rommens, PNUE/GRID-Arendal)

48. M. Rommens a apporté des éclaircissements sur le renforcement des capacités d'évaluation du milieu marin dans une perspective mondiale. Il a présenté GRID-Arendal, institution administrativement indépendante à but non lucratif créée en 1989 par le Ministère norvégien de l'environnement pour aider le PNUE et d'autres organismes des Nations Unies dans leurs activités. La mission de GRID-Arendal est de créer des connaissances environnementales qui ouvrent la voie au progrès, en constituant un corpus scientifique fiable diffusé au moyen d'outils de communication novateurs et de services de renforcement des capacités destinés aux parties concernées. Dans le cadre du Programme du plateau continental du PNUE, GRID-Arendal a aidé plus de 70 pays en développement à déposer auprès de la Commission des limites du plateau continental leur demande relative à un plateau continental élargi. Grâce à un partenariat public-privé, GRID-Arendal a réussi à constituer la base la plus complète, à l'échelle mondiale, de données géospatiales et de métadonnées relatives à la géophysique et à la géologie du domaine marin. L'institution propose également des programmes de formation. Son programme en faveur de mers durables offre une formation à la gestion écosystémique de la zone économique exclusive et comporte des projets d'échange de compétences Nord-Sud

et Sud-Sud. Selon GRID-Arendal, les évaluations du milieu marin sont un instrument de premier ordre, qui permet de fournir aux décideurs et au grand public des informations pertinentes, fiables et utiles, de sensibiliser les populations aux questions environnementales, d'inspirer des décisions relatives à la gestion de l'environnement reposant sur des données factuelles et d'identifier des lacunes. Une plateforme Internet consacrée à la situation de l'environnement marin a également été créée. Elle est actuellement dans sa phase pilote.

49. M. Rommens a précisé que le programme en faveur de mers durables avait un lien direct et un lien indirect avec le Mécanisme. Lors de l'atelier du Mécanisme qui s'est tenu à Sanya (Chine), une déclaration sur le renforcement des capacités a été adoptée, et il a été décidé d'organiser un atelier sur ce thème à Bangkok, du 17 au 19 septembre 2012. Cet atelier sera l'occasion de renforcer et de promouvoir la coopération régionale en faveur du Mécanisme, d'aider, à titre expérimental, les pays membres du Plan d'action du Pacifique du Nord-Ouest, de l'Organe de coordination du programme relatif aux mers d'Asie orientale et de la Sous-Commission de la COI (UNESCO) pour le Pacifique occidental à se doter de moyens accrus pour procéder à l'évaluation intégrée de l'état du milieu marin, et de contribuer au Mécanisme en apportant une première « évaluation régionale expérimentale » et une nouvelle méthode régionale d'évaluation multidisciplinaire du milieu marin. GRID-Arendal contribue indirectement au Mécanisme en renforçant les capacités d'évaluation de l'impact de l'industrie pétrolière en mer, dans le cadre de la Convention d'Abidjan. GRID-Arendal dispose de modèles pour la mise au point d'évaluations du milieu marin (pressions, traitement des données, résultats, sensibilisation et communication et intérêt pratique).

50. Les participants ont été très intéressés par ces différents projets et dispositifs de renforcement des capacités.

Points 22 et 23 de l'ordre du jour : exposé sur la normalisation des données

Normalisation des données et accès aux données (M. Pissierssens, UNESCO/COI-IODE)

51. Après une introduction sur l'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE), M. Pissierssens a montré aux participants l'utilité et la nécessité des normes, exemples concrets à l'appui. Il a mis en évidence le rapport entre normes, qualité, contrôle qualité et cadres de gestion de la qualité. Le programme IODE a publié plus de 60 manuels sur le contrôle qualité et la normalisation. M. Pissierssens a fait valoir l'importance de la normalisation et de la gestion de la qualité pour le Mécanisme, prévenant que ce travail restait à faire car il n'existait pas toujours de métadonnées pour les évaluations faites, et la source et la qualité des données n'étaient pas toujours connues. M. Pissierssens a également présenté le portail de données océanographiques du programme IODE, qui facilite et promeut l'échange et la diffusion de données et services concernant le milieu marin et offre une palette complète de fonctions, notamment la recherche de données, l'accès aux données et leur représentation graphique. Son exposé a suscité des questions sur l'accessibilité des métadonnées (comment appliquer les politiques) et les droits de propriété intellectuelle.

52. Les participants ont convenu que la normalisation, l'accessibilité et le stockage de données revêtaient la plus grande importance pour la qualité du Mécanisme.

Point 25 de l'ordre du jour : conclusion et recommandations

Résumé des débats

53. M. Alan Simcock a présenté un bref aperçu des résultats de l'atelier. Il a souligné les points suivants :

a) L'atelier avait deux objectifs : dégager les données disponibles pour l'évaluation de l'Atlantique Nord, la mer du Nord, la mer Baltique, la mer Méditerranée et la mer Noire sur les plans écologique, économique et social; et amener les personnes chargées de mener à bien la première évaluation mondiale intégrée de l'état du milieu marin et les experts régionaux à entamer un dialogue;

b) Ces deux objectifs ont été largement réalisés. Les rapports d'activité des groupes de travail ont montré qu'ils avaient recensé un large éventail de documents essentiels pour les travaux d'évaluation. Le groupe de travail n° 2 n'avait pas assez d'éléments pour pouvoir en tirer pleinement parti mais a mis clairement en évidence la méthode à appliquer pour analyser les pressions et les conséquences, et les mettre en rapport avec d'autres informations;

c) Les résultats de l'atelier constituent un précieux guide pour l'utilisation des données, indiquant les périodes qu'elles couvrent et les moyens d'y accéder;

d) Les documents repérés seront donc très utiles à l'élaboration de la structure des chapitres, dans le cadre du plan général approuvé, ainsi qu'au développement des questions soulevées au sujet de chaque chapitre du plan général. Le Groupe d'experts se chargera d'emblée de l'élaboration de ces structures, en collaboration avec les rédacteurs principaux de chaque chapitre ou groupe de chapitres;

e) Il n'a pas suffi d'amener les experts régionaux et le Groupe d'experts du Mécanisme à entamer un dialogue. Il a également fallu trouver des moyens de faire progresser ce dialogue. Une fois mis en place, le site Web du Mécanisme permettra de fournir de tels moyens. D'autres méthodes moins formelles pourraient aussi s'avérer utiles.

54. La discussion qui a suivi a porté sur les questions suivantes :

a) *L'Atlantique Nord, la mer du Nord, la mer Baltique, la mer Méditerranée et la mer Noire devraient-elles être considérées comme une seule et même région?* L'opinion générale était que les mers fermées ou semi-fermées situées à l'est de l'Atlantique avaient toutes des caractéristiques propres justifiant une étude séparée. Il ne serait pas judicieux de tirer des conclusions générales à leur propos. La question de savoir si l'Atlantique Nord pourrait être traité comme une seule région dépend essentiellement de la méthode appliquée à l'évaluation des grandes zones océaniques : soit on les considère comme des zones uniques, soit on distingue, lorsque c'est possible, une zone est et une zone ouest. Il convient cependant de garder à l'esprit la nécessité de simplifier les informations: l'évaluation mondiale des océans doit déboucher sur des messages clairs;

b) *Comment les équipes de rédaction peuvent-elles collaborer au mieux?* Les participants dans leur ensemble ont appelé de leur vœux la mise en place la plus rapide possible du site Web du Mécanisme qui, de l'avis de tous, doit jouer un rôle central pour cette collaboration. Les orientations à l'intention des contributeurs doivent préciser la fonction du responsable du Groupe d'experts et du rédacteur

principal, qui consiste à s'assurer que tous les membres des équipes de rédaction puissent pleinement contribuer au travail. L'idée d'organiser des rencontres entre les équipes de rédaction pour leur permettre de discuter face à face a reçu le soutien général;

c) *Comment la transmission de connaissances doit-elle être gérée?* De l'avis général, des sessions de renforcement des capacités étaient nécessaires dans le domaine traité dans le cadre de l'atelier, et les régions pouvaient transmettre leurs connaissances à d'autres régions. Le transfert de connaissances à l'intérieur d'une région était nécessaire du nord au sud (notamment dans la région méditerranéenne) et de l'ouest à l'est;

d) *Comment développer des partenariats?* De l'avis général, il importait de faire participer tant les organisations maritimes régionales que les organismes régionaux chargés de la gestion des pêches. Des mesures doivent être prises pour les tenir informés des progrès accomplis.

55. Les Coprésidentes ont indiqué qu'elles examineraient le projet à la lumière de ces observations et de toute autre suggestion reçue, et qu'avec l'aide des autres membres présents du Groupe d'experts, elles rédigeraient un rapport de synthèse définitif.

Point 26 de l'ordre du jour : moyens de communication et suivi des résultats de l'atelier

56. M. Peter Harris a rendu compte des travaux menés pour doter le Mécanisme d'un site Web. Ce site est destiné aux représentants des États, ainsi qu'aux chercheurs et au grand public. Il a été conçu pour offrir aux utilisateurs et contributeurs du Mécanisme un portail dynamique, attrayant et exhaustif. Il sera mis en service dès que certaines questions techniques actuellement à l'étude seront réglées (concernant l'hébergement du site et la gestion du site par le secrétariat du Mécanisme).

57. Les participants de l'atelier ont débattu des possibilités d'améliorer la communication et la constitution d'un réseau de contacts dans la région de l'Atlantique Nord, la mer du Nord, la mer Baltique, la mer Méditerranée et la mer Noire, s'agissant de l'évaluation et du compte rendu de l'état des milieux marins. Ils ont souligné la nécessité de diffuser largement les informations concernant le Mécanisme. Il a été suggéré d'utiliser les médias sociaux dans la mesure du possible. Le site Web sera l'outil de communication privilégié et devra donc être maintenu en activité et à jour.

58. La plaquette destinée au recrutement d'experts pour la réserve d'experts a été présentée. Il sera, en effet, important de recruter de nombreux experts chevronnés pour la réserve. M^{me} Rosenboom, de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, a précisé qu'il incombait aux États de désigner ces experts, par le truchement de leurs missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, mais que les experts n'étaient pas tenus de posséder la nationalité de l'État qui les désignait.

59. Des observations finales ont été faites par M^{me} Annebeth Rosenboom, au nom de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, et par M^{me} Sophie Mirgaux, au nom de l'État hôte.